

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, BRASME Marie-Laure, BAJERSKI Sophie, POULLIER Bernard, ROELENS Natasha, PIECHEL Christophe, DELPORTE Marie-Françoise, VANDRISSE Guillaume, MESKINI Julie, TAVERNIERS Benoit, ZWERTVAEGHER Florence, HERON Paul, DEGUISNE Cindy, HEBERT Grégoire, CHOMBART Pascaline, DEWAILLY Bruno, PARMENTIER Isabelle, LASCH Victor, BETOURNE Betty, THENG Jérémy, DUHEM Michelle, AUDUBERT Jean-Michel, GEERSEN Sophie, DEMATHIEU Ludovic, WEBER Camille, BENHADDOUCHE Selim, MORTELECQUE Denis

Excusés :

Avaient donné procuration :

Mme Claire CAPANNELLI à M. Jean-Michel AUDUBERT
M. Eric ROLAND à M. Bruno DEWAILLY

Assistaient à la séance : Mmes Claire Roland, Directrice Générale des Services et Mme COOLEN Virginie Secrétaire Général.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mr HERON Paul ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N° 17

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'une commission extra-municipale de restauration scolaire

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 27

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 02 avril 2026

Date de publication sur le site internet de la ville : 20 avril 2026

Date de réception en préfecture : 20 avril 2026

ADMINISTRATION GENERALE

Création d'une commission extra-municipale de restauration scolaire

Préambule

L'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil municipal, notamment des représentants d'associations locales.

Sur proposition du Maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

M. le Maire propose donc à l'assemblée de créer un comité consultatif intitulé commission extra-municipale de restauration scolaire.

Cette commission aura un rôle consultatif et sa mission sera de participer au travail de réflexion sur l'élaboration des menus du restaurant scolaire.

M. le Maire proposera que la commission soit composée de membres regroupant des représentants d'associations de parents d'élèves, des parents d'élèves, des élus (conseil municipal et conseil municipal des enfants) et des représentants de la société de restauration, soit :

- 1 représentant de l'association de parents d'élèves des écoles publiques
- 1 représentant de l'association de parents d'élèves de l'école privée
- 1 parent d'élève par école (A chaque rentrée scolaire, un tirage au sort sera effectué parmi les parents qui se seront positionnés suite à l'appel à candidature)
- Le Maire
- 2 représentants de la commune (1 élu par groupe politique)
- 1 représentant élu du Conseil municipal des enfants
- 2 représentants de la Société de restauration
- 2 agents municipaux du service jeunesse

Monsieur le Maire a adressé un courrier aux Présidents des associations de parents d'élèves des écoles publiques et privée en leur demandant de désigner un représentant pour siéger à cette commission.

Le Maire est président de droit et peut se faire représenter par un autre élu du Conseil Municipal.

L'article 26 du règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit que la composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par délibération du Conseil Municipal.

L'assemblée est invitée à arrêter la liste des membres de la commission extra-municipale de restauration scolaire et à désigner ses deux représentants.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Après l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE CREER** une commission extra-municipale de restauration scolaire.
- **D'ADOPTER** sa composition telle que proposée ci-dessus.

M. le Maire fait appel à candidature.

Sont candidats :

Pour la liste « Vivre à Sainghin » : Guillaume VANDRISSE

Pour la liste « Projet : Sainghin-en-Weppes » : Claire CAPANNELLI

Il est procédé au vote à main levée, le Conseil Municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

Ont obtenu :

Pour la liste « Vivre à Sainghin » : 22 voix

Pour la liste « Projet : Sainghin-en-Weppes » : 7 voix

Sont élus :

Pour la liste « Vivre à Sainghin » : Guillaume VANDRISSE

Pour la liste « Projet : Sainghin-en-Weppes » : Claire CAPANNELLI

Fait et délibéré,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

